

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT



DEUXIEME RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

RESUME

JUIN 2022



INTRODUCTION

1. La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde, s'est engagée à réaliser l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015 afin que, d'ici 2030, la pauvreté soit éradiquée, la planète protégée et la prospérité assurée pour toutes et pour tous.
2. Cet Agenda est un ambitieux programme auquel sont arrimés dix-sept (17) Objectifs de développement durable, cent-soixante-neuf (169) cibles et deux cent trente (230) indicateurs devant guider les débats inclusifs. Les ODD qui traduisent une vision transformative tenant compte des dimensions économique, social et environnemental, tirent les leçons des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
3. L'Agenda 2030 a un caractère plus universel et est applicable à tous les pays du monde. De par leur nature intégré et interdépendant, la mise en œuvre effective de l'agenda 2030 et des ODD nécessite une rupture avec les approches en silos en faveur d'une approche plus coordonnée pour une mise en œuvre intégrée des ODD avec les plans et politiques nationaux et sectorielles.
4. Les mécanismes de suivi-évaluation existants de l'Agenda 2030 offrent la possibilité à l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies de s'auto-évaluer à travers la production des Rapports Nationaux Volontaires (RNV) sur la mise en œuvre des ODD. Conformément à cette disposition, la Côte d'Ivoire a présenté avec succès son premier Rapport National Volontaire (RNV) au FPHN qui s'est tenu à New York en Juillet 2019.
5. Pour l'année 2022, quarante et six (46) RNV, dont celui de la Côte d'Ivoire, seront présentés au Forum Politique de Haut Niveau. Le rapport volontaire des pays mettra l'accent sur la mise en œuvre des cinq objectifs suivants ciblés par le forum sur le thème de « **Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 : ODD 4** (éducation de qualité), **ODD 5** (égalité des sexes), **ODD 14** (Vie aquatique), **ODD 15** (vie terrestres) et **ODD 17** (partenariats pour la réalisation des objectifs) au FPHN de 2022.
6. Pour la réalisation de ce rapport, la première étape a été l'organisation en mars 2022 de l'atelier de lancement du processus de préparation du RNV. Elle a permis d'identifier les parties prenantes intervenant dans le processus ODD, à savoir : les ministères, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur Privé, le parlement, les institutions de la république et les instituts de recherche.
7. La phase de collecte de données sur les ODD s'est faite à travers (i) les travaux avec les ministères sectoriels pour la production de rapports ; (ii) les consultations avec le secteur privé ; (iii) les consultations avec les Partenaires Au Développement et ; (iv) les consultations régionales pour la production de rapports locaux dans les 14 Districts Autonomes.



8. Ce RNV est donc le fruit d'une bonne collaboration avec tous les départements ministériels, les institutions de la République (Parlement, Cour des Comptes, Inspection Générale d'Etat...), les acteurs de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les chercheurs des universités publiques et privées. Ce processus a bénéficié de l'appui du Système des Nations Unies.
9. Le rapport est structuré en dix (10) grandes parties : (i) déclaration liminaire ; (ii) points saillants ; (iii) introduction et contexte ; (iv) méthodologie d'élaboration du RNV ; (v) appropriation des ODD, mécanisme institutionnel et défis structurels ; (vi) intégration des ODD dans le cadre de planification nationale et sectorielle ; (vii) progrès réalisés dans la mise en œuvre des 17 ODD en Côte d'Ivoire ; (viii) impact de la COVID-19 ; (ix) moyens de mise en œuvre des ODD et ; (x) prochaines étapes.

II PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ (5) ODD POUR L'ANNEE 2022

Objectif 4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

10. Le Gouvernement veut assurer d'ici à 2030, sur un pied d'égalité pour toutes les filles et tous les garçons un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité ?s.
11. **Ainsi au niveau primaire, le Taux d'achèvement du primaire** connaît une tendance évolutive notable de 3,18 points, passant de 80,52% en 2019 à 83,70 % en 2021. L'amélioration du taux d'achèvement demeure cependant lente d'une année scolaire à une autre avec des bonds qualitatifs de 1,73 points en 2019-2020 et 1,8 points en 2020-2021.
12. Plusieurs stratégies expliquent les progrès observés dans l'éducation. Ce sont entre autres (i) l'existence des cantines scolaires qui participent au maintien des élèves à l'école ; (ii) la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui oblige tous les enfants de 6 ans à être scolarisés et maintenus dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans ; (iii) la scolarisation de la jeune fille dont le taux d'achèvement a connu un bond qualitatif de 5,2 points passant de 79,8% en 2018-2019 à 85% en 2020-2021.
13. Cependant, l'insuffisance des compétences en lecture (40,5%) et en mathématiques (17,2%) a été relevée chez les enfants terminant le primaire du fait de la non maîtrise de l'alphabet. Aussi, 28,3% des élèves en début de scolarité ne lisent correctement en moyenne aucun mot en une minute. De plus, la non scolarisation de 2,13% des enfants en âge d'être scolarisés due à l'insuffisante capacité d'accueil des structures éducatives et le démarrage tardif des cours surtout en zone rurale, renforcent la problématique de l'alphabétisation et des apprentissages.
14. **Au niveau secondaire, le Taux d'achèvement du premier cycle secondaire**, estimé à 60,7% en 2021 s'est amélioré comparativement à la performance de 2019 (56,78%). Les facteurs explicatifs de cette amélioration tiennent aux mesures prises par le Ministère de l'Education et de l'alphabétisation pour réduire le redoublement, aux campagnes intensives de sensibilisation en vue de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les grossesses en cours de scolarité.



15. Cependant, plusieurs obstacles à la scolarisation des filles sont relevés, notamment : l'absence de structure d'hébergement pour les élèves, le refus de l'accueil des élèves en provenance des villages par les ménages citadins, la responsabilisation prématurée de jeunes-adolescents obligés de jouer le double rôle d'élève et de parent, le faible nombre d'établissements publics secondaire de proximité dans les zones rurales.
16. Les perspectives, dans ce domaine, sont principalement la construction de neuf (09) lycées de filles avec internat et l'adoption par le Gouvernement du Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) des élèves filles en contre-performance scolaire et en difficulté d'apprentissage.
17. **Au niveau de l'alphabétisation**, les indicateurs situent à 63,8% le taux d'alphabétisme chez les hommes tandis qu'il se limite à 47,2% chez les femmes dans la population générale.
18. Le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle à travers les Institutions de Formation et d'Education de la Femme (IFEFF) a permis d'alphabétiser au moins 6 354 femmes d'âge compris entre 18 et 60 ans sur l'ensemble du territoire national entre 2018 et 2021.
19. L'implication de la société civile, à travers des interventions in situ basées sur l'usage des TIC dans les activités courantes des femmes, rehausse les compétences techniques de ces actrices du développement et contribue à améliorer le niveau d'alphabétisation.
20. Le contexte national s'enrichit, par ailleurs, de l'existence d'acteurs confessionnels tels que la structure islamique d'éducation (SIE). Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration des enfants des structures islamiques d'éducation dans le système éducatif officiel 101 890 enfants ont été intégrés.

Objectif 5 : Egalité entre les sexes

21. En matière d'égalité du genre, la Côte d'Ivoire enregistre des progrès remarquables sur le plan normatif et sur le plan des mécanismes institutionnels en faveur des femmes.
22. Plusieurs textes ont été pris pour **renforcer le cadre juridique visant à promouvoir l'égalité des sexes**. Ce sont notamment : (i) la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes ; (ii) la Constitution du 08 novembre 2016, en plus de son préambule qui consacre l'égalité des sexes, les articles 35, 36 et 37 mettent l'accent sur la parité. Au-delà des textes antérieurement pris, des nouvelles lois sont à noter : (iii) la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 sur la représentation des femmes dans les Assemblées élues suivi du décret d'application et ; (iv) la Loi n°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques, (v) la loi n°2021-893 du 21 décembre 2021.
23. Le Gouvernement vise à éliminer de la vie publique et de la vie privée, toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.



24. Il a été en effet relevé qu'entre 2018 et 2021, le nombre de cas de violence basée sur le genre rapporté a connu une augmentation. En 2018, les autorités ont enregistré 2 522 cas de violences basées sur le genre sur les femmes contre 4 749 cas en 2021.
25. Pour lutter contre ces abus, (i) les populations ont été sensibilisées pour la lutte contre les VBG, en majorité en milieu urbain avec 64,85% de personnes sensibilisées ; (ii) les unités de police, de gendarmerie, et les services judiciaires ont été dotés de services adaptés à la prise en charge des cas de violence basées sur le genre, (ii) quarante-quatre (44) bureaux d'accueils genres ont été installés ; (iii) un système d'informations, de gestion, de collecte de données en matière de VBG (GBVIMS) a été la mise en place
26. Mais des défis restent à relever pour éliminer ces violences. Au nombre de ces défis, l'on pourrait citer entre autres : (i) le renforcement des actions de sensibilisations et de préventions ; (ii) le déploiement à l'échelle nationale des bureaux d'accueils genres.
27. Le Gouvernement envisage éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
28. La majorité des MGF enregistrées sur la période 2018-2020, ont été perpétrées sur des filles de moins de 15 ans (86,96% en 2018, 70% en 2019 et 76,92% 2020). Le risque de MGF/E est en diminution en milieu urbain mais augmente en milieu rural avec des disparités régionales très grandes.
29. Dans l'optique d'éradiquer les mutilations génitales féminines, certains défis sont à relever, entre autres, (i) la mise en place effective du Programme National de Lutte contre les VBG, doté de fonds publics pouvant garantir le financement de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG ; (ii) le renforcement de la sensibilisation de l'ensemble de la société sur les méfaits des MGF et les peines encourues pour les auteurs, (iii) la sensibilisation de la communauté à dénoncer les cas avérés de MGF ; (iv) l'augmentation des ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de MGF et celles rendues vulnérables ; (v) le renforcement du système de collecte de données en ressources financières, matérielles et humaines.
30. **Au niveau la participation des femmes aux instances de décision**, les statistiques ivoiriennes font ressortir que l'Assemblée Nationale actuelle (2017-2021), compte 29 femmes sur un total de 255 sièges ; ce qui représente 11,37% des sièges contre 10,59% dans la législature précédente (2011-2016). Au niveau du Senat, l'effectif compte 19 femmes, dont 11 nommées par le Chef de l'Etat, sur un total de 99 Sénateurs soit 19,19% (Ces chiffres montrent le faible taux de représentation des femmes dans les assemblées élues malgré l'existence de cadre légal.
31. Les principaux obstacles à la représentation des femmes dans les assemblées élues sont dus en partie à l'insuffisance de sensibilisation et de formation des femmes à la vie politique, à l'insuffisance de ressources matérielles et financières lors de l'organisation des campagnes électorales, au non-respect de la loi sur le quota au sein des partis politiques et à la violence observée en période électorale.
32. Concernant la proportion de femmes ministres, elle est passée de 20% en 2017 à 21% de femmes au sein du gouvernement de 2022, soit sept (07) femmes sur 33 ministres. Par ailleurs, le nombre de femme occupant le poste de directeur de cabinet ministériel a augmenté entre 2019 et 2022 passant de 12% en septembre 2019 à 16% en Mai 2022.



33. Pour réduire les inégalités de sexe et aboutir à une parité au sein des institutions et de l'administration publique, des défis sont à relever à savoir : le renforcement des capacités des femmes et leur positionnement dans les instances de prise de décision.

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

34. La zone marine et côtière ivoirienne est impactée par les facteurs externes tels que les changements climatiques qui exacerbent l'érosion côtière et les inondations. Plus de 2/3 du littoral ivoirien est affecté par des phénomènes d'érosion côtière. Cette zone subit également les effets des pollutions d'origines anthropiques.
35. Ces pollutions sont issues de plusieurs sources : (i) pollution de l'environnement marin aux hydrocarbures ; (ii) pollution liée aux activités d'orpaillage illicites sur les cours d'eau nationaux et transfrontaliers notamment les bassins versants des fleuves Bia et Tanoé partagés avec le Ghana ; (iii) pollution de l'environnement lagunaire par les rejets industriels ; (iv) pollution de l'environnement marin et côtier par les déchets domestiques et les plastiques ; (v) pollution liée aux activités agricoles,
36. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du Golfe de Guinée n'échappe pas aux pratiques de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), surtout à cause de la faiblesse du système de suivi-contrôle-surveillance des activités de pêche.
37. De 2018 à 2019, les patrouilles menées par la Marine nationale dans les eaux territoriales ont permis d'arraisonner une cinquantaine de navires battant pavillon nigérian, coréen, chinois et ghanéen qui pêchaient illégalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Côte d'Ivoire. La surexploitation occasionnée par la pratique de la pêche illicite serait à la base de la régression du volume des stocks des espèces démersales capturées par la flottille chalutière.
38. D'autre part, la Côte d'Ivoire fait face des pratiques de pêche destructrices qui menacent l'équilibre des stocks de poissons pélagiques, notamment (i) l'utilisation d'engins de pêche non réglementaires et peu sélectifs responsables de la capture de nombreux poissons juvéniles qui peuvent représenter près de 70% des débarquements pour la pêche artisanale.
39. Pour y remédier, la Côte d'Ivoire a ratifié en 2019 l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP), visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN. Elle permet à notre pays d'afficher sa volonté dans la lutte contre la pêche INN dans toutes ses formes et l'adoption de la Politique Nationale de Développement de l'Elevage de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026) qui dispose d'une Stratégie Nationale de Gestion de la Pêche (SNGP) confirme cette volonté.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

40. La forêt ivoirienne, autrefois dense, a été largement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente, de cultures vivrières et de terres en jachère.
41. La perte totale de la couverture forestière est de 5 millions ha environ entre 1990 et 2021. Le couvert forestier est en effet passé de 7,9 millions d'hectares en 1990 à 2,97



millions d'hectares en 2021 (IFFN, 2021), le ramenant à 9 % du territoire national, contre près de 50 % en 1960. Cette exploitation excessive de la forêt entraîne une réduction importante de la biodiversité, une perte de production primaire, une diminution de la séquestration de carbone.

42. La dégradation des terres et la déforestation sont principalement causées par divers facteurs, notamment l'expansion des exploitations agricoles, l'exploitation forestière illicite, l'exploitation du bois énergie, les feux de forêts, l'orpaillage clandestin, l'urbanisation accélérée non maîtrisée.
43. Cette déforestation massive, l'une des causes majeures des changements climatiques et de la dégradation des terres, contribue à perturber le régime des pluies, affectant négativement les rendements agricoles, et crée un cercle vicieux Déforestation - changement climatique - baisse des rendements - déforestation.
44. Pour inverser la tendance de la déforestation et reconstituer le couvert forestier, la Côte d'Ivoire a pris cinq actes majeurs, à savoir : (i) l'adoption de la Stratégie Nationale REDD+, comprenant l'option stratégique « agriculture zéro déforestation », en 2017 ; (ii) la signature du Cadre d'Actions Communes de l'Initiative Cacao et Forêts, en novembre 2017, qui vise à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao, cause principale de la déforestation en Côte d'Ivoire ; (iii) l'adoption de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, en mai 2018, visant à porter le taux de couverture forestière à au moins 20% en 2030, et un nouveau code forestier promulgué le 23 juillet 2019 ; (iv) l'engagement dans le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) avec l'Union européenne afin de garantir la légalité et la traçabilité du bois commercialisé ; (v) l'adoption de la stratégie nationale pour une cacaoculture durable, en mars 2022, dont l'un des axes stratégiques porte sur la lutte contre la déforestation.
45. Aussi, le cadre institutionnel a-t-il été renforcé avec la création et l'opérationnalisation d'une Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) pour renforcer la surveillance des massifs et des ressources forestières.
46. La mise en œuvre de ces actions a permis de faire baisser le taux de déforestation de la Côte d'Ivoire. En effet, les pertes de couverture forestière sont passées d'une moyenne de 275 000 ha par an entre 1990 et 2000 à 71 600 ha par an entre 2015 et 2021. Entre 2019 et 2021, la Côte d'Ivoire a perdu en moyenne 26 000 ha de forêts.
47. En matière de reboisements, au cours des opérations, il a été planté 1,2 million d'arbres en 2019, près de 6,4 millions d'arbres en 2020 et plus de 28 millions d'arbres en 2021. Par ailleurs, l'Initiative d'Abidjan" ou "Abidjan Legacy Program", programme de gestion durable des sols et de restauration des écosystèmes forestiers, présenté lors de la COP 15 sur la lutte contre la désertification, constitue une réponse globale et intégrée de la Côte d'Ivoire, visant à créer les conditions d'une durabilité environnementale et à permettre au secteur agricole de générer plus d'emplois et de revenus.
48. Afin de faciliter l'atteinte de réhabilitation de la couverture forestière, des défis majeurs devront être adressés et relevés : (i) corriger le déficit d'informations et la résistance au changement à travers la sensibilisation, la démonstration et la



dissémination des bonnes pratiques agricoles; (ii) la mise en place de systèmes de traçabilité des produits agricoles et de suivi satellitaire des forêts et d'alerte précoce de la déforestation; (iii) la nécessaire concertation et synergie d'actions des acteurs des différentes chaînes de valeurs agricoles pour la mise en œuvre des actions que requiert l'agriculture zéro déforestation

Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

49. A fin décembre 2021, **les exonérations fiscales et douanières** s'établissent à 381,5 milliards de FCFA contre 354,8 milliards de Francs CFA à fin décembre 2020, soit une hausse de 26,7 milliards de Francs CFA. Ces exonérations représentent 7,5% des recettes brutes mobilisées par les deux administrations fiscale et douanière en 2021, alors qu'elles se situaient à 8,3% à fin décembre 2020.
50. Concernant l'accès à la **science, à la technologie et à l'innovation**, la proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passée de 0,6% en 2017 à 0,98% en 2020. La stratégie de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de cette cible de 2% en 2025, repose sur le renforcement des infrastructures de la poste et des TIC pour la fourniture de services de qualité et la prise de mesures visant à favoriser un coût d'accès accessible pour une grande majorité de la population.
51. **Pour ce qui est de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire**, le taux de pénétration est passé de 109% en 2015 à 143% en 2019 pour se situer à 149,4% en 2020 puis 162% en 2021. Des progrès ont été réalisés car le prix des services de téléphonie mobile représentait plus de 20% du RNB au début des années 2010. La fracture numérique ne concerne pas seulement les ménages les plus pauvres, mais les femmes sont particulièrement désavantagées lorsqu'il s'agit d'avoir un accès abordable à la technologie numérique
52. **Au niveau de la téléphonie fixe**, le taux de pénétration demeure très faible en Côte d'Ivoire (en moyenne 1%), s'expliquant ainsi par la non-disponibilité du réseau fixe dans plusieurs localités du pays, mais aussi et surtout par le développement rapide de la téléphonie mobile qui constitue une alternative.
53. La proportion de la population utilisant Internet est de 36% en 2016. Cette valeur se situe à 36,5% en 2019. Au 31 décembre 2019, le marché de l'internet comptait un peu plus de 17 240 006 abonnés. Ce nombre, qui comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels, est passé à 19 913 099 abonnés au 31 décembre 2020 et à un peu plus de 22 120 374 abonnés au 31 décembre 2021.
54. Globalement, le taux de couverture national de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G qui était respectivement de 94,72%, 92,25% et 56,92% en 2020 est passé à 94,92%, 92,45% et 57,93% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte mobile money a connu une hausse, passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021, soit 1 456 682 nouveau abonnés.
55. Plusieurs actions entreprises ont permis de réaliser ces résultats. En effet, la restructuration du cadre réglementaire a permis de mieux fixer les missions des acteurs publics. Désormais, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) régule à la fois les secteurs des télécommunications/TIC et de la poste. Parallèlement à la mise en place d'un cadre réglementaire en adéquation



avec les enjeux du secteur, la couverture du territoire national en infrastructure de connexion a été renforcée. Ainsi, grâce aux câbles sous-marins ACE, WACS et MainOne mis en service respectivement en 2012, en 2014 et en 2019, la capacité de connectivité s'est améliorée en passant de 66 Gbit/s en 2016, à 192 Gbit/s en 2018, puis à 220 Gbit/s en 2019.

56. Le linéaire de fibre optique construit est passé de 3 588 km en 2017 à 5 435 km en 2019, au-delà des prévisions fixées à 4 640 km.
57. En dépit de ces acquis, des difficultés existent et concernent la faible utilisation d'internet par les populations en Côte d'Ivoire. De plus, le coût élevé d'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage d'internet par les populations.
58. Les actions futures concernent l'extension de la couverture en réseaux télécommunication et autres infrastructures numériques sur le territoire national et le renforcement du cadre juridique et stratégique de l'économie numérique.
59. Afin de renforcer le partenariat pour la réalisation des objectifs et l'élargissement de l'assiette fiscale, plusieurs défis sont à relever, notamment (i) l'intensification de la lutte contre la fuite et le blanchiment des capitaux ; (ii) le renforcement de l'appropriation de toutes les parties prenantes sur les enjeux du développement durable ; (iii) l'amélioration de la production de statistiques ; (iv) la meilleure prévisibilité des flux d'aide au développement ; (v) le renforcement de la contribution de la diaspora au financement de l'économie ivoirienne ; (vi) l'opérationnalisation du Conseil National de la Statistique et du Fonds National de Développement de la Statistique ; (vii) le renforcement de la prise en compte de l'agenda 2030 dans le PND, le budget de l'Etat et le Programme d'Investissement Public (PIP) ; (viii) l'intensification de l'adaptation technologique ; (ix) la création de cadre favorisant le transfert technologique et ; (x) la promotion de l'innovation technologique dans le développement.

III PRINCIPAUX DEFIS

60. Les défis portent principalement sur (i) la production de données statistiques, (ii) une meilleure intégration des ODD dans l'élaboration de Politiques Sectorielles et locales, (iii) la mobilisation des ressources financières pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD et ; (iv) une meilleure coordination des interventions.
61. Pour le premier défi, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des Partenaires au Développement, des actions vigoureuses en vue de renforcer son système statistique national. Dans cette dynamique, le pays a adopté en 2019, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui propose des mesures organisationnelles, financières et techniques pour permettre à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INS, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et des principaux agendas de développement auxquels notre pays a souscrit.



62. Le second défi structurel est lié à l'élaboration de politiques sectorielles et locales intégrant les ODD. En effet, après l'adoption du PND 2016-2020, le Gouvernement avec l'appui des PAD a initié plusieurs processus pour doter les ministères et les régions de politiques sectorielles et locales et actualiser les documents existants en adéquation avec le PND. Les efforts du Gouvernement se poursuivent afin de doter tous les secteurs et les régions de documents de planification intégrant les ODD en lien avec le nouveau cadre programme 2021-2025.
63. Le troisième défi est lié à la mobilisation des ressources financières additionnelles. Pour ce faire, le Gouvernement en synergie avec les Partenaires au développement initie des actions pour en mobiliser et explorent de nouveaux horizons pour capter les financements innovants disponibles. Aussi, en vue de garantir la gestion optimale des ressources collectées et allouées au financement des ODD, le Gouvernement initie des réformes pour opérationnaliser le cadre de gestion et de coordination efficace des financements innovants.
64. Le dernier défi est lié à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi et d'évaluation des ODD. Ce mécanisme s'appuiera sur celui du suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025.

IMPACTS DU COVID 19

Face à l'ampleur de la crise sanitaire à coronavirus (COVID 19), les Gouvernements ont adopté une série de mesures restrictives visant à protéger leurs populations et contenir la propagation du virus. Ces mesures ont engendré une contraction de l'économie mondiale qui s'est contractée de 3,1% après une progression de 2,8% en 2019.

La Côte d'Ivoire, intégrée à l'économie mondiale n'a pas échappé à la vague de contamination dont le premier cas a été détecté le 11 mars 2020. Cette crise a eu des conséquences sur les performances économiques du pays induites par les mesures barrières fortes du **plan de riposte sanitaire** du Gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie. Ces mesures ont porté notamment sur la restriction d'accès au pays, la distanciation physique, la fermeture des lieux publics, des écoles, des commerces non essentiels, l'isolement des personnes détectées, l'état d'urgence.

Cependant, ces mesures de lutte bien qu'efficace contre l'évolution de la maladie, ont affecté le secteur réel à travers la demande et l'offre de biens et services. Toutefois, le Gouvernement a adopté une stratégie d'atténuation à travers le plan de **Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire** pour juguler les effets de la pandémie sur l'activité économique et le niveau de vie des populations. Ce plan d'une valeur de 1700 milliards de FCFA comprenait trois séries de mesures : (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations.



1. Impacts Macroéconomiques de la COVID-19

La mise en œuvre de ces mesures a permis d'atténuer l'effet du choc de la COVID-19 et d'éviter la récession, avec une croissance économique qui est ressortie positive (2,0%) en 2020 contre 6,2% en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. La COVID-19 a également eu un impact sur d'autres indicateurs macroéconomiques. Le taux d'inflation a connu une hausse vertigineuse de 0,8% à 2,4% de 2019 à 2020, soit une hausse de 200%. Ce taux d'inflation s'est établi à 4,2% en 2021 et est prévu demeurer au-delà du seuil de 3% de l'UEMOA jusqu'à la fin de l'année 2022 (4,5%) avec les effets conjugués de la crise russo-ukrainienne.

Le financement des plans de riposte a nécessité des ressources d'urgence qui ont renforcé le déficit public qui est passé de 2,3% du PIB à 5,6% du PIB de 2019 à 2020. Ce déficit public à cause des effets conjugués de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne devrait se renforcer en passant à 5,7% du PIB en 2022 avant d'amorcer une reprise pour probablement se situer dans les limites des normes communautaires de 3% du PIB en 2025. Au niveau des emplois, la pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle a eu un impact majeur sur l'emploi avec une perte de plus de 1 620 260 emplois salariés entre décembre 2019 et décembre 2020 et un gap de plus de 100 000 emplois non-salariés en décembre 2020 en référence à la situation de décembre 2019 au niveau des UPI. Au total au niveau du formel, à fin décembre 2020, 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins.

2. Impacts sectoriels de la COVID-19

Au niveau de la santé (ODD 3)

La perception des centres de santé comme principal foyer de contamination et les mesures restrictives interdisant les rassemblements de plus de 50 personnes, donc obligeant à recourir à la pratique de rendez-vous, ont créé chez les femmes, les jeunes et les adolescent-e-s au sein des ménages vulnérables une réticence prononcée à utiliser les services de santé conventionnels occasionnant selon le ministère de la santé et de l'hygiène publique une baisse de la fréquentation des centres de santé.

Les taux d'utilisation des services de santé ont baissé significativement en passant de 50,5% à 46,8% du 2^{ème} trimestre 2019 au 2^{ème} trimestre 2020 tandis que les taux de fréquentation des services de santé au niveau national ont quant à eux baissé de 55,1% à 51,4% sur la même période.

La pandémie a eu également un impact multidimensionnel sur les PVVIH. Elle a accentué leur vulnérabilité socio-économique, réduit leur fréquentation des services de santé par crainte d'être contaminé, accentué leur vulnérabilité psychologique et renforcé leur stigmatisation et la discrimination sur le plan professionnel (MEPS, et BIT, 2021).

Au niveau de l'éducation (ODD 4)



Après 2 mois de fermeture, lors de la reprise des cours, il y a eu un taux de décrochage de 4,3%, représentant 8885 enfants qui n'ont pu reprendre les classes pour diverses raisons.

La continuité éducative instaurée par le Gouvernement à travers le programme « Mon école à la maison » n'a pas touché partiellement la cible (71%) (IPA, 2020), renforçant l'idée d'apprenants laissés pour compte (29%) pour diverses raisons. D'emblée, la principale source d'information des enfants pour l'annonce des cours de continuité éducative est la télévision (52%) (MENETFP et UNICEF, 2020).

La COVID-19 a aussi renforcé l'usage du numérique dans les systèmes éducatifs surtout au niveau du supérieur. Si l'usage du numérique à des fins éducatives est une opportunité, elle a aggravé les problèmes d'apprentissage auxquels font face les groupes marginalisés et vulnérables et élargi le fossé numérique entre couches sociales et entre milieu (urbain/rural).

La pandémie a également compromis l'éducation des enfants et des adolescents handicapés et issus des familles les plus pauvres, dont l'accès à des services supplémentaires de nutrition, de santé et de bien-être dépend du système scolaire. Pendant la pandémie, de nombreux enfants et adolescents handicapés ont eu un accès limité ou inexistant à la réadaptation, à la physiothérapie et aux autres services essentiels à l'appui de leur apprentissage. Les normes d'accessibilité encore limitées des plateformes et du contenu numériques posent également des difficultés aux enfants et aux jeunes handicapés en ce qui concerne l'apprentissage à distance.

Au niveau de la pauvreté (ODD 1)

La pandémie a eu un impact sur la chaîne d'approvisionnement du cacao et le cours du cacao qui a subi une baisse de 7% entre le 1er Janvier 2020 et le 09 mai 2020. Par ailleurs, la combinaison de la pandémie de COVID-19 et de la mise en œuvre du différentiel de revenu décent (DRD) en octobre 2020 a renforcé la volatilité du marché du cacao pendant la plus grande partie de 2020 et 2021

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la pauvreté des paysans dont beaucoup vivaient avant mars 2020 sous le seuil de pauvreté. La première vague de la pandémie au printemps 2020 a entraîné une baisse des revenus des planteurs en raison des difficultés à produire et à vendre le cacao dont (i) la pénurie de main-d'œuvre ; (ii) l'impossibilité de se procurer des intrants (par ex., pesticides et engrais) ; (iii) la difficulté de commercialisation des fèves ; (iv) la difficulté d'acheminement des fèves jusqu'aux ports d'exportation à cause des mesures de confinement de la ville d'Abidjan (Corporate Accountability Lab et Mouvement Ivoirien des Droits Humains, 2021). Cette forte vulnérabilité des ménages a été soulagée par les cash transfer soutra initiés par le Gouvernement pour mitiger et suppléer les insuffisances du système de solidarité informelle fondée sur le capital social qui s'est considérablement effritée du fait de la persistance des effets de la crise sanitaire.

Au niveau de l'égalité entre les sexes (ODD 5)



La lutte contre les inégalités entre les sexes est essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable et nécessite l'adoption de politiques ambitieuses dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale, la croissance économique, l'environnement et autres. La pandémie de COVID-19 a accentué de nombreuses inégalités sociales et économiques auxquelles les femmes et les filles font face depuis longtemps en Côte d'Ivoire.

La pandémie a renforcé les inégalités sur le plan économique (participation au marché du travail) entre hommes et femmes car elle a affecté durement le secteur informel, principal pourvoyeur d'emploi féminin dont les sous-secteurs ayant le plus contracté leurs effectifs sont : les infrastructures (-29,9%), les services financiers (-17,9%) et le tourisme (-15,2%). Le secteur formel a quant à lui été contraint de détruire 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins.

Ces impacts appellent plusieurs défis et recommandations de politiques en vue de reconstruire en mieux l'économie ivoirienne.

Défis et recommandations de politiques pour reconstruire en mieux

La pandémie de COVID-19 a touché les trois dimensions du développement durable : économique, sociale, et environnemental.

1. Relever le défi de la qualité de l'enseignement dans un monde de plus en plus digitalisé indépendamment du milieu et du genre

Dispenser un enseignement de qualité est une préoccupation majeure des écoles et des professeurs qui s'adaptent à l'enseignement à distance et en ligne ou qui adoptent des modèles mixtes en développant des contenus dynamiques adaptés aux besoins de notre économie. En 2019 avant la COVID-19, seulement 2% des utilisateurs d'Internet en Côte d'Ivoire le faisaient entre autres raisons pour suivre les cours en ligne. Le problème d'adaptation à l'Internet et aux nouveaux outils de communication est la raison évoquée par 16% de ceux qui n'utilisent pas Internet. Cependant, parmi les autres facteurs qui influent sur la qualité de l'enseignement, on peut citer l'accès des étudiants et des enseignants aux technologies numériques et à Internet (seule 45,3% de la population a un accès fiable à Internet contre 36,3% en 2019 avec un fossé entre hommes (39,8%) et femmes (32,9%) et entre zones urbaines (53,6%) et zones rurales (16,1%)), la fourniture ou non de supports et de ressources d'enseignement adéquats, accessibles et inclusifs par les écoles. La réalisation de ce défi passe bien entendu par un plus grand accès des élèves, étudiants, écoles, centres de formations, universités et grandes écoles aux terminaux (ordinateurs, tablettes, etc) et à l'accès à un Internet de haut débit de qualité.

Pour atteindre l'objectif 4 en Côte d'Ivoire, il sera primordial de cibler les interventions sur les groupes rendus les plus vulnérables par la COVID-19 : les femmes et les adolescentes, les enfants et les jeunes handicapés, les jeunes des régions rurales ayant un accès limité à Internet et les autres groupes défavorisés.



2. Relever le défi de l'autonomisation de la femme et du dividende démographique par une réduction du fossé numérique et une meilleure prise en charge des travaux domestiques non rémunérés et de soins par la collectivité dans son ensemble

Il faut investir davantage pour permettre aux femmes et aux filles défavorisées d'avoir accès à des soins de santé de qualité, y compris à des services de santé sexuelle et procréative, et pour donner accès aux femmes et à leur famille à des services publics de garde d'enfants de qualité, à une prise en charge des membres de la famille présentant un handicap et à des services de soins pour les personnes âgées, cela afin de rompre avec la répartition inégale des soins non rémunérés et des responsabilités domestiques entre les femmes et les hommes. Il faut aussi des investissements supplémentaires visant à combler le fossé numérique entre les sexes. D'après les données de la mesure de la société de l'Information 2019 produits par l'ARTCI (2019), seulement 32,9% des femmes utilisaient Internet, contre 39,8 % des hommes. Il faudrait également prendre des mesures pour accroître la participation politique des femmes et développer leur capacité de leadership et diversifier leurs opportunités économiques. Pour cela, il faut mettre en place et appliquer de nouvelles politiques et une budgétisation sensible au genre et au dividende démographique dans les efforts de lutte contre la COVID-19 et les mesures de relèvement, notamment en adoptant des politiques qui accompagnent les femmes dans les nombreux rôles qu'elles jouent dans les activités agricoles et la gestion des ressources naturelles.

Il faut également moderniser les cadres juridiques et les politiques sur le lieu de travail afin de favoriser la participation des femmes à la vie active et de leur offrir des possibilités de travail décent et il importe de soutenir les femmes chefs d'entreprise. Il faut impérativement améliorer la collecte et l'analyse des données (ventilées par sexe, âge et handicap) pour étayer et mener ces politiques. Des mesures ciblées s'imposent également pour soutenir les femmes et les filles encore plus vulnérables, comme celles qui sont handicapées, lesquelles font l'objet de multiples formes de discrimination.

3. Relever le défi de la préservation de la forêt et de la biodiversité en promouvant davantage une économie verte et bleue (cacao culture durable)

La pandémie du CORONAVIRUS a mis en évidence les interactions entre la santé des écosystèmes et la santé humaine, ainsi que la nécessité de considérer la biodiversité et la conservation des écosystèmes comme une question de santé publique. La déforestation et le braconnage exposent l'homme à des pathogènes d'origine zoonotique (70% des infections émergentes). Le Côte d'Ivoire peut contribuer à réduire considérablement cette menace en investissant dans la conservation de la nature pour une infime fraction du coût de la gestion de la pandémie de COVID-19. Les initiatives pour une reprise économique verte après la COVID, sous la forme d'un développement durable et axé sur la nature devraient être fortement encouragées. Ceci passe par la mise en œuvre d'une agriculture durable et un renforcement de la surveillance des aires protégées ainsi que des solutions durables à la colonisation de ces aires intégrant les communautés riveraines et celles exerçant à l'intérieur de ces aires. Par ailleurs, il faudra veiller à aligner les politiques de reconstruction sur les



objectifs environnementaux et climatiques, car une relance verte et résiliente est nécessaire. Le gouvernement et les collectivités locales doivent se préparer à faire face à une triple crise : prévention d'une autre pandémie et reprise après la pandémie, déclin de la biodiversité et des écosystèmes et changements climatiques.

4. Renforcer la résilience de l'économie ivoirienne et assurer le défi de la protection des personnes et de la sécurité alimentaire

La pandémie a exacerbé les inégalités de genre (hommes/ femmes, handicapés) et de milieu (rural/urbain), économiques (riches/pauvres) en termes d'apprentissage, d'accès au numérique, de protection sociale qu'il va falloir adresser efficacement en vue de ne laisser personne de côté. La Côte d'Ivoire doit renforcer et élargir son programme social (PsGouv) en accroissant le volume des investissements publics à l'endroit de ces groupes marginalisés pour qu'ils atteignent un niveau de vie convenable et également pour renforcer leur résilience aux chocs extérieurs. Ces groupes comprennent, sans s'y limiter, les femmes et les filles en situation vulnérable, les personnes handicapées, les personnes âgées et les migrants internationaux.

Les efforts initiés dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) avec un accroissement vertigineux des personnes enrôlées au cours de l'année 2020 doivent être poursuivis. Par ailleurs, les efforts engagés dans la mise en place d'un régime de protection sociale pour les travailleurs de l'informel doivent être poursuivis.

En outre, face aux chocs externes, liés aux produits de grande consommation (blé, riz, par exemple), il serait souhaitable de réactiver la stratégie de sécurité alimentaire basée sur l'autosuffisance alimentaire et la transformation agro-industrielle. A titre d'illustration, les chercheurs et les unités agro-industrielles peuvent être mis à profit pour trouver les moyens locaux de substituer la farine de maïs et/ou de manioc à titre d'exemple à la farine de blé.

Les investissements doivent être accrus pour affiner la collecte et l'analyse de données, qui doivent être ventilées par sexe, âge (sans plafond d'âge) et situation de handicap, et pour améliorer l'utilisation de données et d'éléments probants afin de renforcer la préparation et les interventions en cas de catastrophe ainsi que la résilience aux chocs. Cela peut passer par l'utilisation de données géospatiales pour repérer les communautés vulnérables aux crises telles que celle de la COVID-19, ainsi que par le suivi des cibles associées aux objectifs de développement durable liées au climat et aux catastrophes à l'aide de données intégrées sur les risques, les changements climatiques, la société, l'économie et la santé.